Si vous voulez le meilleur Piano pour le moins d'argent (à des conditions satisfaisantes, voyez nous.

**Magasin de Pianos de Junius Hart**
LIMITÉ.
COIN DES RUES CANAL ET BOURGOGNE.

7 Sep—Mar 7 1904

## MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

**Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.**

MARIAGES

Charles W. Dieu, à Céleste Daller, William G. Weber à Mary E. Cavanagh, Gustave W. Webster à Lily L. Hendrickson, John Allison Abshire, à Cora Gernon, Walter Goodwyne à Mabel Lorio, Alfred Barbier à Isabelle C. Delaunay, Henry Anderson à Lucy Garner, Cheries Owens à Marie Porter.

NAISSANCES—Mmes P. H. Dreyer, un garçon; L. Feder, un garçon, F. Ménard, un garçon; S. L. Kincannon, un garçon; P. E. Mailhes, une fille; B. Sarrat, une fille; J. S. Tooley, une fille; F. Kaiser, Jr, une fille; J. Toscano, une fille; J. E. Manion, une fille; Isaac Price, une fille.

DÉCÈS—C. J. Ledig, 21 ans, 1042 Maternes; Mme Magdalena Acea, 28 ans, 2502 Laurel; D. O'Brien, 10 ans, 1832 Old Magazine; Laurence Abadie, 14 mois, 1702 Prytania; Seymour Moses, 32 ans, 2329 N. Rampart; Yve Fréderick Misse, 63 ans, 1836 S. Pierce; Clara Engett, 35 ans, 2322 avenue St-Roch; E. Culpan, 24 ans, Mississippi River; Lillian Carlisle, 2 jours, Annunciation et Léonidas; J. Lian, 56 ans, Hôpital de Charité; Julia Hayes, 23 ans, Couvent du Sacré-Cœur; Elodie Frazier, 30 ans, 1809 St-Claude; E. Vena, 4 mois, Annunciation, 11 jours, 618 Baronne; J. Fortune, 21 ans, avenue Carrollton et New Basin Canal; E. Levy, 21 jours, 6214 Perrier.

## TRIBUNAUX.

**Cour Civile de District.**

Successions ouvertes

Elena Blouin, Katherine Hoffman, Morris McGraw, Fred. Stein.

Baer Liquor Co. vs A. E. Schauter; attachement de $246.

New Orleans Terminal Co. vs Mme Justine Nolde, Louis Zehmer Michael Dunn, Mme Marguerite Clattinger, expropriation.

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs Chas Manifold, expropriation.

John Di Betta vs Lejeune, possession d'un local.

Fred. Fleischer vs J. M. Colton et Robert McNamara, action en recouvrement de $231.73 sur un compte courant.

**Deuxième Cour Inférieure**

Juge A. M. Agoub.

Comparutions:

Blanche Howell, Nard Manuel, actes de violence; Amélia Clifton, larcin; Blanche Howell, attaque à main armée; Iva Stringfellow, Ben Pass, Thos Nichods, attaque et blessure.

Condamnation:

George Cidell, actes de violence, amende d'amende ou 6 mois d'emprisonnement.

Acquittés:

Morris Gerard, menaces; Harry Lilly, L. Lamond, Frank Baldwin, P. Kelly, Aug. Palesood, vol avec effraction.

## FAITS DIVERS.

**HOTEL DE VILLE.**

Une délégation du Bureau du Commerce s'est présentée à l'Hôtel de Ville hier après-midi, pour demander au maire Capdevielle de vouloir bien signer l'ordonnance qui concerne la ligne Schreyer & Red River.

Cette ordonnance a été approuvée à l'unanimité par le Conseil mardi dernier.

Le maire a assuré au comité qu'il prendrait les mesures nécessaires pour faire droit à sa requête, et que la décision lui donnerait toute satisfaction.

## AU CLUB CHOCTAW.

C'est presque temps après 11 heures hier matin que M. Hugues Cage, président du comité démocratique exécutif de l'Etat, a appelé les membres présents à l'ordre dans une des salles du Club Choctaw.

Il membres sur 27 ont répondu à l'appel de leur nom, mais avant que le meeting fût ouvert, d'autres membres sont arrivés et au total on a comptait 21 présents.

MM. H. C. Cage, E. B. Kruttschnott, John Brewster, J. H. Foster Jr, John Fitzpatrick, J. M. Gleason, Thomas J. Kernan, L. H. Marrero, C. Harrison Parker, Thomas H. Lewis, H. B. McMurray, C. V. Porter, R. N. Sims, Robert Ewing, Vic. Maubelert, W. C. Sears, Charles Janvier, P. H. Lambremont, B. H. Snyder, Martin Behrman, S. Mc. Lawrason, L. P. Laubouet, A. P. Pujo, Fred. Zengel.

Assistait l'appel terminé, M. H. Simon d'Avoyelles, président du bureau du comité, qui avait été chargé de faire au meeting un projet ayant de dispositions uniformes, pour que les vacances fussent faites de la même manière dans toutes les paroisses, a lu ce projet. Il y est dit en substance

Que les élections se feront dans chaque paroisse à un jour et une date fixes, en 1903; les endroits où l'on pourra voter seront clairement désignés; le scrutin sera ouvert à une heure déterminément indiquée.

Des commissaires et des commis délégués seront placés dans chaque endroit où le vote pourra se faire.

Ces commissaires présideront à la conduite des élections.

Chaque votant devra se rendre, d'après le lieu de sa résidence à un endroit déterminé.

Le président du comité ou ses assistants devront faire connaître aux votants la circonscription dans laquelle ils doivent déposer leur bulletin de vote, au moins 10 jours avant l'élection.

Sept jours avant le président devra faire connaître aux commissaires le poste auquel ils ont été assignés.

Chacun des votants devra prêter le serment suivant:

"Je jure solennellement (ou j'affirme solennellement) que je suis un démocrate (dans) qu'à la dernière élection congressiste à laquelle j'ai pris part, j'ai voté pour les candidats des démocrates, et qu'à la prochaine élection régulière que doit avoir lieu, conformément à la loi, ou à toute élection postérieurement faite, je voterai pour les candidats démocrates qui doivent être choisis par le comité, que Dieu me vienne en aide!

L'candidat sera alors attaché à son bulletin et mis dans l'urne.

Les candidats doivent prouver qu'ils ont payé leur poll tax pour les deux années qui ont précédé l'élection.

Le président devra faire le compte des dépenses qu'entraîneront l'élection, au moins trois semaines d'avance.

Dans les deux factions opposées, chaque votant devra mettre le montant des frais qui sont à sa charge au moins deux semaines avant l'élection.

Ceux qui se refuseraient à payer leur part seront affichés.

Un citoyen matériellement incapable de voter, par ignorance ou à cause d'une infirmité, pourra solliciter d'un des commissaires de le faire, en son nom à lui, en présence de deux témoins désignés par le votant.

Les noms des divers candidats seront imprimés sur les bulletins de vote, de façon à ce que le votant puisse facilement choisir son candidat.

Après la clôture du scrutin, le dépouillement sera fait comme le dit l'article 3 de l'acte 133 de 1900, et les bulletins seront mis en paquets cachetés et remis aux commissaires ou au moins à deux des membres du comité exécutif.

Pour être nommé, un candidat doit avoir obtenu la majorité sur les voix données à ceux des concurrents qui briguent la même place que lui.

Si aucun candidat n'obtient cette majorité, il n'y aura pas de candidat nommé. Ce sera par une autre élection primaire que les candidats pourront se faire nommer, les deux candidats qui auront obtenu plus de voix étant les seuls postulants qui pourront se mettre sur les rangs.

Ce rapport, a été adopté.

M. Fitzpatrick a demandé s'il ne serait pas bon immédiatement d'imprimer ces différentes dispositions qui précèdent et de les envoyer aux intéressés, mais vu la rapidité avec laquelle ces dispositions ont été écrites leur auteur désire mûrir quelque peu son œuvre afin qu'il ne puisse n'y avoir aucun malentendu.

Une note explicative a été envoyée aux présidents des paroisses. Le juge Lewis, de St Landry, demande s'il ne vaudrait pas mieux avancer la date du meeting. Le capitaine Fitzpatrick a fait remarquer qu'on obtiendrait difficilement un quorum en allant trop vite. Le juge Porter, de Natchitoches, s'est rangé de son avis.

Le comité a le l'appel de la faction Broussard-Scranton, dans la paroisse Lafayette, qui est dominée par la faction Lacoste-Voorhies.

Les appelants protestent contre les dispositions prises pour les élections primaires tenues le 25; se leur refuse, disent-ils, le droit d'avoir une représentation sérieuse au scrutin.

M. C. Girard, avocat, s'est présenté au nom de la faction Lacoste-Voorhies, donnant un démenti général aux allégations émises, et déclarant que le Comité central de l'Etat est sans juridiction pour agir dans une élection où aucun des offices de l'Etat ne doit être en cause. La réponse a montré qu'aucune objection n'avait été élevée contre les deux membres du comité, quand ils ont servi à recruter des candidats pour le Congrès et pour les commissaires des chemins de fer.

Après l'appel et la lecture de la réponse, le capitaine Fitzpatrick a fait une motion demandant que cette affaire fut soumise au sous-comité, qui avait, à la satisfaction générale, fait cesser l'antagonisme qui existait dans la paroisse Saint-Martin.

Ce comité comprenait MM. Kruttschnott, Sims, Zengel, Lambremont et Marrero.

MM. Kruttschnott et Sims ont voulu se mettre en travers de cette contestation, mais leur désistement n'a pas été accepté.

**Fausse alarme.**

Hier, vers six heures du soir, le capitaine Cologne, de l'ouest, a été prévenu par téléphone qu'un meurtre était entré dans l'orphelinat Bethlehem à l'angle des rues N. Peters et Andry, et s'était réfugié au troisième étage.

Accompagné de plusieurs agents, le capitaine s'est rendu en toute hâte à l'endroit indiqué, mais après des recherches faites dans toutes les chambres il a été impossible de trouver trace du prétendu criminel.

Il paraît que Hy Rosse, un écolier âgé de dix ans, avait été puni par ses professeurs qui lui avaient donné l'ordre de se coucher.

Quelques instants plus tard Rosse a donné l'alarme disant qu'il avait été saisi à la gorge par un nègre de 6 pieds de haut qui avait 16 des mains et l'avait attaché sur son lit.

Comme rien n'a été pris dans l'établissement la police n'ajoute pas foi au récit de Rosse.

**Enfant blessé.**

En jouant dans le square Washington hier soir, Jas Nagle, un enfant de deux ans, a été blessé au visage par un gamin inconnu.

Il a été conduit chez ses parents, rue Royale, 1424.

**MAUX DE TETE,**
**Indigestion, Dyspepsie, Constipation, Bile Bilieux, Algreurs en Nausées peuvent être promptement guéris en prenant une dose de Hostetter's Stomach Bitters dès les premiers symptômes. Il n'y a pas de drogue, aucunement pour de parer qu'on le Bitter au contient que les ingrédients qui peuvent le plus faire guérir ces maux. Nous vous engageons à Essayer la prochaine fois que vous aurez des douleurs à l'estomac. La véritable bouteille porte Timbre Particulier sur le col de la bouteille.**

**HOSTETTER'S STOMACH BITTERS**

**FOR FLAT TOP DESKS**
Dépêchez-vous. Ne vous laissez pas tromper par des imitations. Les Pupitres de l'Empire ne se vendent pas à moins que vous ne demandiez de l'Empire. Notre Catalogue illustré est envoyé franco sur demande de la part de ceux qui ne trouvent pas l'Empire.
L'Empire Desk Co. Dept. 20 Cincinnati, Ohio.
Johnston, Holloway & Co., Philadelphie

L'Engrenage
**HEISKELL**
Calme toute vibration, rend n'importe quel véhicule doux et léger. Les Ressorts ne se cassent plus. Les Essieux ne se cassent plus. Les Essieux ne se cassent plus. Les Essieux